

BREF DE PIE IX

"DIVES IN MISERICORDIA DEUS"

16 NOVEMBRE 1877

LETTRE APOSTOLIQUE DE S.S. LE PAPE PIE IX

A L'ÉGLISE UNIVERSELLE

**PROCLAMANT LE DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS
DE SALES**

PIE IX, PAPE

Pour en perpétuer la mémoire

Dieu, qui est riche en miséricorde, et dont l'assistance ne fit jamais défaut à son Église qui combat en ce monde, ne manque pas de lui envoyer des secours sagement appropriés aux diverses vicissitudes des temps et des choses : c'est ainsi que, lorsqu'au XVI^e siècle, il visitait les nations chrétiennes avec la verge de sa colère, et qu'il permettait que plusieurs provinces de l'Europe fussent ensevelies dans les ténèbres d'hérésies qui étendaient au loin leurs ravages, ne voulant pas rejeter son peuple, il suscita providentiellement une nouvelle constellation de Saints, dont le vif éclat devait éclairer les enfants de l'Église, les affermir dans la vérité, et, par les voies de la douceur, ramener les prévaricateurs eux-mêmes à son amour. Du nombre de ces hommes très illustres fut François de Sales, évêque de Genève, modèle d'une admirable sainteté et maître dans l'art d'enseigner la vérité et la piété ; non seulement par sa parole, mais encore par ses écrits immortels, il terrassa le monstre de l'erreur envahissante, vengea la foi, réprima le vice, réforma les mœurs et montra le chemin du ciel accessible à tous. L'éminence de sa sagesse fait qu'on peut dire de lui ce que Notre Prédécesseur Boniface VIII, de sainte mémoire (*Cap. Un. de rel. et ven. SSrurn. in 6.*), disait des anciens et principaux

Docteurs de l'Église, lesquels " ont éclairé l'Église par leurs salutaires enseignements, l'ont honorée par leurs vertus et édifiée par leurs exemples ; " il nous les représente encore " comme des flambeaux lumineux et ardents, qui, placés sur le candélabre dans la maison de Dieu, chassent les ténèbres des erreurs, et, semblables à l'astre du matin, illuminent de leurs rayons tout le corps de l'Église ; ils dévoilent les secrets des Écritures ; leurs discours, où la profondeur s'unit à la magnificence, sont comme des perles brillantes dont l'éclat rayonne sur l'édifice même de l'Église " Or, qu'un tel éloge ait été mérité par l'Évêque de Genève, la grande renommée qu'il eut de son vivant et qui ne fit que grandir après sa mort, l'attesta, et l'excellence toute particulière des écrits qu'il a laissés le démontre d'une manière péremptoire.

En effet, que la science de François, fût tenue en grande estime pendant sa vie, on peut le conclure de ce que, parmi tant de vaillants champions de la vérité catholique qui florissaient à cette époque, l'Évêque de Genève fut le seul que choisit notre Prédécesseur Clément VIII de sainte mémoire, pour aller trouver Théodore de Bèze, soutien, très ardent des erreurs pestilentielles de Calvin et seul à seul conférer avec lui, afin que le retour de cette brebis au bercail de Jésus-Christ servît à en ramener beaucoup d'autres. François, au péril même de sa vie, s'acquitta si bien de cette mission .que ce sectaire, justement convaincu d'erreur, confessa la vérité, bien que, par un secret jugement de Dieu, ses dispositions criminelles l'aient rendu indigne de rentrer dans le sein de l'Église. Ce qui ne prouve pas moins l'estime dont jouissait le saint Évêque, c'est qu'au temps où le célèbre débat " *de Auxiliis* " s'agitait à Rome, Paul V, Notre Prédécesseur, de sainte mémoire, fit demander sur ce point l'avis du saint Prélat, dont il adopta les vues en imposant silence aux deux partis, et en décidant qu'il fallait laisser s'assoupir une dispute longtemps et vivement débattue sur un sujet très subtil et plein de danger. Bien plus, si l'on considère les lettres qu'il écrivit à un grand nombre de personnes, tout le monde se convaincra qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait à l'égard des anciens Pères de l'Église les plus distingués, François était souvent et de divers côtés consulté en ce qui concerne l'exposition et

la défense de la foi catholique, la solution à donner aux questions qui s'y rapportent, et la manière de mener une vie conforme aux principes du christianisme; les nombreux développements qu'il donna à divers sujets, la science qu'il y, déploya lui donnèrent un tel crédit auprès des Pontifes Romains, auprès des princes, des magistrats et des prêtres ses coopérateurs dans le saint ministère, que par ses soins, ses exhortations, ses avis, des déterminations furent souvent prises pour l'extinction de l'hérésie en divers pays, le rétablissement du culte catholique et l'accroissement de la religion. Cette opinion que l'on avait de l'excellence de sa doctrine, non seulement ne diminua pas après sa mort, mais encore s'accrut de beaucoup : d'illustres personnages de tout ordre et les Souverains Pontifes eux-mêmes ont prodigué les plus grands éloges à l'éminence de son savoir.

C'est ainsi qu'Alexandre VII, de sainte mémoire, dans la Bulle de Canonisation (en date. du XIII des Calendes de mai 1665), proclama François de Sales, comme un homme célèbre par la doctrine, admirable par la sainteté, qui, à son époque, fut un antidote contre le poison des hérésies et une barrière opposée à l'erreur ; il ajoute que les instructions contenues dans ses écrits ont arrosé de leurs eaux fécondes les cœurs des gens du peuple et des hommes les plus distingués, et ont produit une moisson abondant de vie évangélique. Ce témoignage est en tout conforme à ces paroles de l'Allocution consistoriale prononcée par le même Pape avant la Canonisation : " François de Sales, dit-il, en instruisant tous les hommes soit par la parole d'un salutaire enseignement, soit par l' exemple d'une vie innocente, " a puissamment contribué au bien de l'Église, et il se survit à lui-même en grande partie " dans les avis et les leçons de doctrine évangélique que renferment ses livres maintenant lus avec assiduité par les fidèles. " Des sentiments analogues se trouvent exprimés dans la lettre qu'il adressa aux Religieuses de la Visitation du Monastère d'Annecy, en date du V des Calendes d'août 1666 ; il y témoigne que la vertu et la sagesse de François de Sales " ont brillé au loin dans l'univers catholique tout entier, " qu'il a été lui-même saisi d'admiration devant l'excellence de ses mérites et le caractère vraiment divin de sa doctrine, " qu'il l'a spécialement choisi pour le modèle de

sa vie et qu'il le suit comme un maître. "Clément IX, Notre Prédécesseur, de sainte mémoire, avait en si haute estime cet enseignement, qu'avant d'être Pape il affirma que François de Sales "avait, par ses précieux ouvrages, créé comme un arsenal de piété au profit des âmes; "et, après son exaltation au Pontificat, il approuva en son honneur l'antienne suivante : "François de Sales a été rempli par le Seigneur de l'Esprit d'intelligence, et il a versé les flots de la doctrine au peuple de Dieu. "

Unissant sa voix à celle de ses prédécesseurs, Benoît XIV, de sainte mémoire, ne craignit pas d'affirmer que les ouvrages de l'Évêque de Genève furent écrits avec une science divinement acquise ; il s'appuya sur son autorité dans la solution de questions difficiles et l'appela " un très sage directeur des âmes. " (Const. *Pastoralis curae*, 5 août 1741.) Aussi ne faut-il nullement s'étonner que, jusqu'à notre époque, bon nombre d'hommes qui s'illustrèrent par leur génie et leur savoir, des docteurs d'académies, des orateurs de premier ordre, des jurisconsultes, des théologiens distingués et des princes mêmes, aient proclamé François de Sales comme un homme vraiment grand et très docte, que plusieurs l'aient suivi comme un maître et aient fait à ses ouvrages de nombreux emprunts pour les transporter dans leurs propres écrits.

Or, cette persuasion générale relativement au savoir de François de Sales, procède de la qualité même de sa doctrine, s'alliant en lui au plus haut degré de la sainteté, cette doctrine est tellement suréminente qu'elle est en tout digne d'un Docteur de l'Église, et qu'elle semble appeler celui qui l'a possédée à prendre place parmi les maîtres les plus distingués, dont le Christ notre Seigneur a pourvu son épouse, En effet, quoique les saints Docteurs qui illustrèrent les premiers siècles de l'Église se recommandent par leur ancienneté même, et que l'usage de la langue latine ou grecque dans laquelle ils écrivirent ajoute encore à leur illustration, cependant (comme déjà Nous l'avons indiqué), ce qu'il y a de principal et de vraiment essentiel dans le magistère qu'exerce un Docteur, c'est que ses écrits contiennent une

doctrine non commune, une doctrine céleste, qui brille par l'abondance et la variété des arguments, illuminant ainsi tout le corps de l'Église de nouvelles clartés et devenant pour les fidèles une cause de salut. Or, ces éloges conviennent parfaitement aux ouvrages de l'Évêque de Genève. Que l'on considère en effet ce qu'il a écrit, soit sur des sujets ascétiques, afin de montrer au chrétien le chemin de la sainteté et de la dévotion, soit sur des controverses, dans le but de défendre la foi et de réfuter les hérétiques, soit sur la manière d'annoncer la parole de Dieu, il deviendra évident pour tous de quel bien ce grand Saint a été l'instrument pour le peuple catholique.

Et, en vérité les douze livres dont se compose le magnifique et incomparable *Traité de l'Amour de Dieu*, réunissent le mérite de la science, de la précision et de la clarté et il n'est aucun lecteur qui n'admire le charme que l'auteur a su y répandre. Mais c'est surtout dans un autre ouvrage intitulé *Philothée*, qu'il a dépeint la vertu sous de vives couleurs redressant les voies tortueuses, aplanissant les chemins raboteux, il y enseigne à tous les fidèles une route aisée pour tendre à la vertu ; mettant ainsi la dévotion dans son plein jour, il lui fait trouver accès jusque dans les palais des rois, sous les tentes des généraux, dans le prétoire des juges, dans les comptoirs, dans l'atelier de l'artisan et jusque dans l'humble village du berger. Dans ces écrits, en effet, il déduit des enseignements divins les principes les plus relevés de la science des saints; et il les explique si bien, que l'on a pu regarder comme son privilège spécial et vraiment bien remarquable d'avoir su, avec tant de sagesse et de douceur, adapter cette science à toutes les conditions des fidèles.

Viennent ensuite ses Traités sur divers sujets de spiritualité, ainsi que les Constitutions admirables de sagesse, de discrétion et de suavité qu'il donna aux Religieuses de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, dont il fut le fondateur. Une riche moisson de préceptes ascétiques se trouve également dans les lettres qu'il adressa à un grand nombre de personnes ; une chose extrêmement digne de remarque, c'est que, plein de l'Esprit de Dieu et formé sur le modèle de l'auteur

même de la suavité, il a, dans ces lettres, déposé comme en germe les principes de la dévotion envers le très Sacré Cœur de Jésus, dévotion qui, dans les temps malheureux que nous traversons, s'est merveilleusement propagée au grand profit de la piété, ainsi que Nous aimons à le constater dans la vive allégresse de Notre âme. Il est à noter que dans ces ouvrages et spécialement dans l'interprétation du Cantique des Cantiques, le saint Évêque explique plusieurs énigmes des Écritures concernant des sens moraux et anagogiques, résout les difficultés, apporte un nouveau jour aux passages obscurs, d'où l'on peut inférer que Dieu, en faisant couler jusqu'à lui les célestes influences de sa grâce, lui a ouvert l'esprit, afin qu'il comprît les Écritures et les rendit accessibles aux savants et aux ignorants.

Le même talent qu'il déploya dans les sujets ascétiques se retrouve à un degré non moindre dans les ouvrages qu'il écrivit pour vaincre l'obstination des hérétiques de son temps et affermir les catholiques dans leurs croyances, comme, en témoignent le livre des *Controverses*, qui contient une démonstration complète de la foi catholique, divers autres traités et discours sur les vérités de la foi et enfin *l'Étendard de la Croix* ; dans tous ces ouvrages, l'auteur combattit si vaillamment pour la cause de l'Église, qu'il ramena dans son sein une innombrable multitude d'hommes égarés, et qu'il rendit tout entière à la foi la Province considérable du Chablais. Surtout il défendit l'autorité de ce Siège Apostolique et du Pontife Romain, successeur du bienheureux Pierre ; il montre avec tant d'évidence la nature et les privilèges de cette Primauté, qu'il préluda heureusement aux définitions du Concile Œcuménique du Vatican. Certainement, ce qu'il dit de l'infaillibilité du Pontife Romain, dans le quarantième discours de ses *Controverses*, dont l'autographe a été découvert pendant que le Concile s'occupait de ce sujet, est tellement remarquable, qu'il n'en a pas fallu davantage pour amener, comme par la main, quelques Pères encore hésitants sur ce point à se prononcer en faveur de la définition de ce dogme.

Ce fut cet amour si ardent qu'il avait pour l'église et ce zèle qu'il mettait à la défendre qui inspirèrent au saint Prélat la méthode qu'il suivît dans l'exposition de la parole de Dieu, soit qu'il eût à enseigner les éléments de la foi au peuple chrétien, soit qu'il eût à tracer des règles de conduite aux personnes plus éclairées, soit enfin qu'il eût à conduire les fidèles, quels qu'ils fussent, jusqu'au faite de la perfection. Et, en effet, comme il se reconnaissait redevable aux savants et aux ignorants, il se fit tout à tous, et ainsi il eut soin de parler le langage de la simplicité en instruisant les simples et les villageois, tandis que parmi les sages il fit entendre le langage de la sagesse. Il donna sur ce sujet des règles pleines de justesse : grâce à son influence, la dignité de l'éloquence sacrée, déchuë par le malheur des temps, retrouva son antique splendeur, en se formant sur le modèle des Saints Pères ; de cette école sortirent ces grands orateurs dont l'éloquence apporta à l'Église entière les fruits les plus abondants. Aussi fut-il universellement regardé comme le restaurateur de l'éloquence sacrée et un maître en cette matière.

Enfin, sa céleste doctrine, comme un fleuve d'eau vive, a arrosé le champ de l'Église, et s'est répandue pour le salut du peuple de Dieu en produisant des fruits si abondants qu'ils semblent avoir parfaitement vérifié les paroles quasi prophétiques que Notre Prédécesseur Clément VIII, de sainte mémoire, avait adressées à François de Sales : à l'époque de sa promotion à la dignité épiscopale, en lui appliquant ce texte des Proverbes : "Va, mon fils, bois de l'eau de ta citerne et des flots de ton puits ; fais déborder au-dehors tes fontaines, et distribue aux places publiques les eaux qui t'appartiennent. "Les fidèles, en puisant avec joie à ces eaux de salut, admirèrent la science éminente de l'Évêque de Genève, et jusqu'à notre époque, ils n'ont cessé de l'estimer digne, de prendre rang parmi les maîtres qui font autorité dans l'Église.

Or, ces motifs déterminèrent un grand nombre de Pères du Concile du Vatican à s'adresser à Nous d'une commune voix et par d'instantes supplications afin qu'il Nous plût d'honorer saint François

de Sales du titre de Docteur. Ces vœux furent réitérés par des Cardinaux de la sainte Église Romaine, et par de nombreux Évêques du monde entier ; plusieurs chapitres de chanoines, des docteurs des grandes écoles, des académies, d'augustes princes, de nobles seigneurs et une immense multitude de fidèles joignirent aussi leurs supplications dans ce même but. Nous donc, accueillant avec joie des prières si multipliées et si illustres et disposé à les seconder, Nous avons, selon l'usage, renvoyé l'examen de cette très importante affaire à la Congrégation de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, préposés à la garde des Rites Sacrés. Or, la dite Congrégation de Nos Vénérables Frères, dans la réunion ordinaire tenue en Notre palais du Vatican le 7 juillet de la présente année, après avoir entendu le rapport de Notre Vénérable Frère le Cardinal Louis Bilio, évêque de Sabine, alors Préfet de cette Sacrée Congrégation et Ponent de la cause, et avoir mûrement pesé les objections de Laurent Salvati, Promoteur de la sainte foi, et les réponses du Défenseur de la cause, après un examen approfondi, a jugé à l'unanimité devoir faire cette réponse : "Il y a lieu de recourir au Saint Père pour la concession, soit la déclaration et l'extension à l'Église universelle du titre de Docteur en l'honneur de Saint François de Sales, avec l'office et la Messe du commun des Docteurs Pontifes, en conservant l'oraison propre et les leçons du second nocturne."

Nous avons approuvé ce rescrit, en faisant publier le Décret général *Urbis et Orbis*, du 19 juillet de cette même année. Puis de nouvelles instances s'étant produites pour qu'une addition fût faite soit au Martyrologe Romain, soit à la sixième leçon au jour de la fête de Saint François de Sales, et pour que toutes les concessions faites en cette matière fussent confirmées par Nos Lettres Apostoliques en forme de Bref, la même Congrégation de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, dans la réunion ordinaire tenue le 15 septembre de la même année, répondit favorablement, ajoutant "qu'il y avait lieu de supplier le Saint Père pour l'expédition du Bref." Or, on a été d'avis qu'à l'éloge du Martyrologe Romain, après les mots : "fut transféré à Annecy," on ajouterait ces autres : "Pie IX, de l'avis de la Congrégation des Sacrés Rites, l'a déclaré Docteur

de l'Église universelle, "et que, de même à la sixième leçon, après les mots. "levingt-neuf de janvier, "il fallait ajouter ce qui suit : "et le Souverain Pontife Pie IX, de l'avis de la Congrégation des Sacrés Rites, l'a déclaré Docteur de l'Église universelle. "Ce rescrit de la dite Congrégation, Nous l'avons ratifié et confirmé le 20 septembre de cette même année, et nous avons ordonné que des Lettres Apostoliques fussent expédiées, sanctionnant toutes les concessions faites en cette matière.

Cela étant, condescendant aux vœux des susdits Cardinaux de la Sainte Église Romaine, des Évêques, des Chapitres, des Académies et des fidèles, de l'avis de la Congrégation ci-dessus mentionnée de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine dont la charge est de connaître des Rites sacrés, de Notre autorité Apostolique, par la teneur des présentes, Nous confirmons le titre de Docteur en l'honneur de Saint François de Sales, Évêque de Genève et fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, ou encore, en tant que besoin serait, Nous le lui décernons et accordons de nouveau, voulant que dans l'Église catholique tout entière il soit toujours regardé comme Docteur, et que chaque année au jour de sa fête, le Clergé, tant régulier que séculier, se conforme en ce qui concerne l'office et la Messe au décret précité de la Congrégation des Sacrés Rites. Nous décrétons en outre que les livres, commentaires et ouvrages quelconques de ce même Docteur soient, comme ceux des autres Docteurs de l'Église, cités, allégués, et qu'il en soit fait usage selon les besoins de Gymnases, Académies, écoles, collèges, leçons, controverses, la cause, non seulement en particulier, mais encore en public dans les interprétations, discours, et autres études ecclésiastiques et exercices de la vie chrétienne. Et afin d'exciter davantage la piété des fidèles à bien célébrer la fête de ce Docteur et à implorer sa protection, confiant en la miséricorde de Dieu Tout Puissant et en l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, et la rémission de tous leurs péchés, à tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe et à chacun d'eux en particulier, pourvu qu'au jour de la fête de ce saint Docteur ou un des sept jours qui la suivent

immédiatement, au choix de chaque fidèle, étant vraiment contrits, s'étant confessés et ayant reçu la très sainte Eucharistie, ils visitent dévotement une Église quelconque de l'Ordre des Religieuses de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, et que là ils adressent à Dieu de pieuses prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église.

C'est pourquoi Nous ordonnons par les présentes à tous Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques, et à Nos chers fils les Prélats des autres Églises, établis dans le monde entier, de publier solennellement dans leurs provinces, cités, églises et diocèses, ce que Nous avons statué plus haut, et de le faire partout observer inviolablement et à perpétuité par toutes les personnes ecclésiastiques et séculières, ainsi que par les religieux de quelque ordre qu'ils soient. Nous prescrivons et mandons ces choses, nonobstant les constitutions et ordonnances générales et spéciales émanant soit directement de ce Siège Apostolique, soit des Conciles Œcuméniques, provinciaux et synodaux, nonobstant enfin toutes dispositions contraires, de quelque nature qu'elles soient. Nous voulons que les copies de ces Lettres, ou même les exemplaires qui en seraient imprimés, s'ils sont contresignés par un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent foi auprès de tous de la même manière absolument que feraient les présentes Lettres elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 16 novembre 1877, de Notre Pontificat la trente-deuxième année.

F. CARD. ASQUINI.